



fédération française des échecs

AGREEE PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DES LOISIRS
MEMBRE FONDATEUR DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES ECHECS

TOP JEUNES – CAHIER DES CHARGES

PREAMBULE

La Fédération Française des Échecs (FFE) a pour objet de diriger, contrôler et promouvoir la pratique du jeu d'Échecs sur l'ensemble du territoire national. À ce titre, elle organise toutes les compétitions fédérales.

Elle délègue, aux conditions exposées dans le présent cahier des charges, l'organisation de chaque phase du Top Jeunes à un Comité d'organisation.

Le Top Jeunes se déroule en trois phases :

- **La phase A** déléguée à 4 organisateurs qui accueillent 4 équipes sur 2 jours
- **La phase B** déléguée à 2 organisateurs qui accueillent 8 équipes sur 3 jours
- **1 phase « finale »**, déléguée à un seul organisateur qui accueille les 16 équipes

PROCEDURE DE CHOIX

La FFE enverra aux équipes qualifiées un appel à candidatures pour l'organisation matérielle de la compétition. Le postulant répondra à cet appel en fournissant, dans les délais prévus ci-dessous, un dossier qui devra comporter :

les types d'hébergement et conditions proposées

les types de transports envisagés entre la gare, les hébergements et la salle du Tournoi

Un descriptif détaillé des conditions de jeu

un plan de financement équilibré et sincère (budget prévisionnel).

Toute autre information concernant le déroulement de la compétition.

La Direction Technique Nationale en accord avec le Directeur de la compétition décidera de l'attribution de l'organisation des 3 phases (7 organisateurs).

L'appel à candidature sera envoyé au mois de Juin en même temps que les inscriptions des équipes. Les candidatures devront être déposées avant le 8 octobre, l'attribution se faisant avant le 15 octobre.

Si une phase n'a pas de candidature à cette date un nouvel appel à candidature sera envoyé avec une nouvelle date limite. En l'absence de candidature la fédération trouvera un organisateur.

ORGANISATION

1. Modalités administratives et juridiques

Le Comité d'organisation s'engage à déclarer la manifestation sportive aux autorités territoriales compétentes, la FFE enregistre la compétition auprès de la FIDE.

b. Transfert de responsabilité

Le Comité d'organisation est responsable de la préparation, du déroulement, de la surveillance et de la sécurité de la compétition.

c. Respect des règlements fédéraux



fédération française des Échecs

AGREEE PAR LE MINISTRE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DES LOISIRS
MEMBRE FONDATEUR DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES ECHECS

Les organisateurs veillent au respect de l'ensemble des règlements généraux de la FFE, et plus particulièrement celui de la compétition concernée.

d. Assurance responsabilité civile

Tout organisateur de manifestation sportive est tenu, en vertu des articles L 321-1 et L 331-9 du Code du Sport, de présenter une garantie d'assurance en responsabilité civile, couvrant les préposés, bénévoles et pratiquants.

L'assurance de la FFE répond à cette obligation (attestation à télécharger sur le site fédéral).

2. Logistique

a. Calendrier

Les dates et horaires de la compétition sont fixés dans le calendrier fédéral. Ils peuvent être modifiés en cas de circonstances particulières appréciées par le Directeur Technique National ou par le Directeur de la compétition.

b. Conditions de jeu

Le Comité d'organisation s'engage à organiser l'évènement dans un lieu approprié à la pratique du jeu d'Échecs en compétition. Celui-ci doit notamment être en capacité de fournir :

- une salle de jeu permettant d'accueillir les participants dans de bonnes conditions (standard 2m²/joueur)

Pour la phase finale :

- une salle pour l'analyse des parties ;
- un espace de restauration rapide, de type buvette, proposant, à des tarifs préférentiels, cafés, boissons fraîches, et friandises, ... ;

c. Hébergement

L'Organisateur doit proposer des hébergements négociés à tarif réduit proches de la salle de jeu. Si les hébergements sont trop éloignés il devra fournir un système de navettes.

d. Matériel

L'Organisateur s'engage à mettre à disposition, en nombre suffisant, le matériel nécessaire à la pratique du jeu d'Échecs en compétition (jeux, échiquiers, pendules, feuilles de parties et feuilles de match, *a minima*).

Pour la phase finale, la FFE fournira le matériel et les opérateurs pour la retransmission de parties.

La salle de jeu doit être pourvue d'une connexion internet pour l'envoi des résultats.

e. Cérémonies (pour la phase finale)

La FFE est responsable de l'organisation de la cérémonie de la phase finale. L'organisateur mettra à disposition le matériel nécessaire.

Les Coupes et trophées seront fournis par la FFE.

3. Financement

a. Prise en charge des frais et indemnités

L'organisateur prendra en charge 1 arbitre pour les phases A et B et 2 pour la phase finale. Les arbitres sont soumis à l'approbation du directeur de la compétition.

Pour la phase finale La FFE prendra en charge la rémunération et les frais de ses représentants ainsi que les frais du personnel fédéral chargé des retransmissions sur son site internet.



fédération française des échecs

AGREEE PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DES LOISIRS
MEMBRE FONDATEUR DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES ECHECS

La FFE supportera également les frais engagés pour l'achat des Coupes et Trophées.

b. Recherche de partenaires

Tout accord passé avec un partenaire privé devra être soumis à la validation de la FFE, afin notamment d'en vérifier la compatibilité avec les partenariats existants.

4. Communication et promotion

a. Utilisation de la charte graphique

Le logo de la FFE devra apparaître sur tous les supports de communication de la compétition (*affiches, flyers, site dédié, etc.*).

Tous les supports de communication doivent également être agréés par le DTN.

b. Valorisation des partenaires de la manifestation

Les partenaires de la compétition, ayant contribué à son organisation, devront également apparaître sur les supports de communication.

c. Transmission des résultats et documents

Les Organisateurs devront impérativement communiquer les résultats régulièrement sur le site de la FFE.

Pour les deux premières phases ils devront envoyer des documents nécessaires (photos, vidéo, compte-rendu) pour un reportage dans les publications de la FFE.



fédération française des Échecs

AGREEE PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DES LOISIRS
MEMBRE FONDATEUR DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES ECHECS

CANDIDATURE A L'ORGANISATION DU TOP JEUNES DOSSIER SIMPLIFIE

*Je soussigné me porte candidat à l'organisation de la
phase du Top Jeunes pour le club de*

Fait à le

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ORGANISATION

Type d'hébergement proposé et tarifs :

Distance de l'hébergement à la salle du tournoi :

Possibilité de restauration envisagée et tarifs :

Moyens de déplacement mis en œuvre (hébergement et arrivée des équipes):

Type et surface de Salle de jeu et d'analyse :

Arbitre(s) envisagé(s) - :

Projet financier succinct :